



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

6 ; 12–16

Synode
du 18 au 20 juin 2023 à Olten

Rapport de la Commission d'examen de la gestion

Zurich, le 30 mai 2023
Église évangélique réformée de Suisse

Pour la Commission d'examen de la gestion
La présidente
Annelies Hegnauer

Table des matières

| | | |
|-----|--|----|
| 1. | Remarques générales | 2 |
| 2. | Départ de Claudia Haslebacher | 2 |
| 3. | Point 6 – Champs d’action | 3 |
| 4. | Point 10 – Assemblée du Conseil œcuménique des Églises (COE) en 2022 à Karlsruhe | 6 |
| 5. | Point 11 – Rapport d’activité 2022 | 6 |
| 6. | Point 12 – Comptes 2022 | 7 |
| 7. | Point 13 – Décharge | 9 |
| 8. | Point 14 – Institut œcuménique de Bossey : somme cible 2024 | 9 |
| 9. | Point 15 – Organisations missionnaires : contribution de base 2024 | 9 |
| 10. | Point 16 – L’Entraide Protestante Suisse EPER en dialogue avec les Églises | 10 |

1. Remarques générales

La Commission d’examen de la gestion (CEG), constituée d’Annelies Hegnauer (présidente), d’Aude Collaud, d’Andreas Fuog, de Gabriele Higel et de Christoph Zingg, s’est réunie à deux reprises à Berne pour examiner les points à l’ordre du jour du synode. Par ailleurs, elle a tenu une séance avec une délégation du Conseil (Rita Famos, présidente, Catherine Berger, Ruth Pfister et, partiellement en visioconférence, Claudia Haslebacher), en présence de Hella Hoppe, directrice de la chancellerie et d’Anke Grosse Frintrop, la responsable des finances de la chancellerie.

La CEG a reçu les documents du synode en temps voulu, et tous les documents supplémentaires qu’elle a requis lui ont été remis intégralement et sans délai. La CEG a rédigé une série de questions à l’attention du Conseil. Pour les discussions et les questions au Conseil, elle s’est appuyée sur la version allemande des documents. Elle n’a pas vérifié l’adéquation de la traduction en français. Les documents du synode sont détaillés et ont été préparés avec professionnalisme. L’espace protégé par mot de passe contient des documents complémentaires. Lors de la réunion avec le Conseil, ce dernier a répondu aux questions que la CEG lui avait préalablement adressées par écrit. Les réponses complètes et détaillées ont permis à la CEG de se faire une très bonne idée du travail du Conseil, ce dont elle est satisfaite. Le procès-verbal a été rédigé a posteriori en style télégraphique. Certaines des réponses citées dans le présent rapport ne sont pas retranscrites à la lettre, mais dans leur esprit.

2. Départ de Claudia Haslebacher

La CEG s’est elle aussi interrogée sur les raisons de la démission inattendue de Claudia Haslebacher, le communiqué de presse ayant ouvert la porte aux spéculations. Elle a surtout voulu savoir si la décision de M^{me} Haslebacher avait un quelconque rapport avec le travail du Conseil ou avec la nouvelle composition du collège. M^{me} Haslebacher en personne a confirmé à la CEG que la collaboration au sein du Conseil se déroulait très bien et que le

travail y était enthousiasmant, que sa décision lui avait coûté, et que son départ était uniquement lié aux priorités qu'elle s'était fixées du fait de changements dans son entourage familial et de l'état de santé grave d'un membre de sa famille proche.

3. Point 6 – Champs d'action

6a : Champ d'action « Formation et professions »

Après avoir lu le rapport transmis par le Conseil et augmenté par le rapport du comité stratégique, nous avons demandé comment se passait la coopération avec les facultés de théologie ? Et comment se passait la coopération avec le Concordat et les organisations proches de la CER en Suisse romande ?

Le Conseil nous a rassurés en nous annonçant qu'un grand échange avec les facultés de théologie était prévu à l'automne 2023.

Il a également expliqué que des représentants du Concordat, des Églises réformées Berne-Jura-Soleure et de la CER (Conférence des Églises romandes) – en tant que représentations des trois « espaces de formation » existants - étaient représentés au sein du Comité stratégique.

6b : Champ d'action « Sauvegarde de la Création »

La CEG retient que les travaux sur cette question tout à fait fondamentale ont été entamés avec grand soin. Tant la composition du comité que l'établissement de thématiques prioritaires font apparaître l'importance fondamentale que revêtent aussi pour nous en tant qu'Église la sauvegarde de la Création, l'enrayement du changement climatique ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, si nous considérons la « foi en un Dieu Créateur du monde » (recommandations au Conseil) et les chances offertes à tout être vivant de la Création, c'est une tâche essentielle de nos Églises que d'apporter leur contribution spécifique à la maîtrise de ce gigantesque défi, de susciter et d'enrichir la collaboration de l'ensemble des parties prenantes, et de déployer des effets à travers des mesures et des pistes de solution concrètes aussi bien au sein de l'Église qu'en dehors d'elle.

La CEG salue l'intention de soutenir des projets de loi pertinents du point de vue de la politique climatique ainsi que des mesures de renforcement de l'engagement dans le domaine de la politique climatique qui s'adressent tant à l'Église qu'au monde extérieur. La CEG ne tranche pas la question de l'« influence notoire dans la population » que le « synode sur le climat » est censé exercer. La CEG trouve foncièrement juste d'aborder la question aussi largement que possible tout en impliquant des spécialistes d'autres milieux spécialisés ainsi que du secteur public. Enfin, pour ce qui est du projet visant à affiner la saisie de données, la CEG recommande de regarder au-delà microcosme ecclésial ; il convient de s'interroger sur la nécessité de se doter d'une solution logicielle propre étant donnée la grande quantité d'informations que le Coq Vert a déjà permis de recueillir ou qui sont systématiquement recueillies dans ce cadre. De même, les cantons, les communes et les institutions privées et publiques qui s'occupent de cette thématique collectent depuis un certain temps déjà des données qui devraient également servir de base au travail des Églises. Compte tenu des moyens disponibles et de l'urgence croissante, il conviendrait de rechercher des alliances et d'exploiter les synergies.

Le but visé dans nos Églises d'atteindre d'ici 2040 la neutralité climatique est plausible. La loi climat suisse parle de 2050, la Berne fédérale de 2040 et les sommets mondiaux sur le climat s'en tiennent à 2030.

Sur ce plan, la chancellerie de l'EERS doit jouer un rôle d'exemple, que ce soit dans la mise en œuvre des mesures structurelles nécessaires ou du point de vue des processus internes, de la consommation d'énergie et des comportements en matière de mobilité. La CEG constate d'importantes prises de conscience qui se manifestent déjà à travers diverses adaptations de règlements internes existants (p. ex. ordonnance concernant le remboursement des frais).

Néanmoins, pour ce qui est d'aider les Églises cantonales et les paroisses à atteindre la neutralité climatique d'ici 2040, la CEG estime qu'il est important de réfléchir et d'agir en réseau. La définition d'objectifs de type **SMART** (**S**pécifique, **M**esurable, **A**ceptable, **R**éaliste, **T**emporel) constitue une étape intéressante, mais la réussite repose sur une large compréhension de ces objectifs et de la méthodologie et sur le soutien qu'on leur accorde. Là encore, le réseautage fait partie du processus : tous les cantons ainsi que certaines communes ont élaboré des systèmes d'incitation pour soutenir des mesures structurelles respectueuses du climat. Les mesures ecclésiales, qu'elles soient d'ordre matériel ou communicationnel, sont donc surtout pertinentes à titre subsidiaire. À ce stade, les questions d'incitation et d'aide à une mise en réseau plus efficace devraient donc constituer le point à approfondir (le CECB, certificat énergétique cantonal des bâtiments, est l'un des prérequis pour le Coq Vert, par exemple). La proposition d'un synode sur le climat fait absolument sens s'il est d'emblée planifié en réseau et dépasse les frontières ecclésiales. L'existence d'un forum qui aurait pour référence formelle non seulement le Synode mais aussi la *dispute* (débat d'idées), permettrait d'impliquer un cercle plus large, notamment des spécialistes, et déploierait ainsi vraiment des effets à large échelle. Cela mis à part, au XVI^e siècle, la dispute fut l'instrument pacifique le plus efficace pour permettre à la Réforme de rallier la majorité de l'opinion. Cette manière de procéder serait donc tout à fait digne d'une Église réformée.

Sur la question de la dynamisation de la spiritualité de la Création, la CEG salue la fusion à un stade précoce des questions liées à la neutralité climatique et au renforcement de la Saison de la Création. En même temps, elle regrette que rien ne puisse encore être présenté dans ce champ. Certes, un sous-groupe « Spiritualité de la Création » a été constitué, mais il n'a pas encore commencé son travail, ce qui est regrettable dans la mesure où il s'agit d'une spécificité ecclésiale. Pour éviter tout malentendu, répétons qu'il est tout à fait essentiel et juste que notre Église s'exprime sur la sauvegarde de la Création, qu'elle le fasse en recourant à l'expertise et aux spécialistes nécessaires, qu'elle prenne au sérieux la mission politique inhérente au message biblique, en particulier aux Évangiles, et qu'elle s'exprime en conséquence, mais soulignons aussi que son action sera d'autant plus crédible que cet engagement prendra une forme spirituelle concrète. L'amour porté à la Création, aux êtres humains, à leur dignité et à leurs possibilités de vivre, qui est un don de Dieu, ainsi que l'attention prêtée à toute vie, sont le « plus » que nous pouvons apporter au dialogue en tant qu'Église. Ce n'est qu'ainsi que nos arguments, nos mesures, nos contributions et tous nos efforts, aussi petits soient-ils, revêtiront une dignité toute spécifique. C'est pourquoi la CEG est très attachée à ce que l'on accorde dorénavant à la spiritualité de la Création l'espace et le temps nécessaires au déploiement et à la diffusion de sa force qui est vitale pour la sauvegarde de la Création. Il s'agit peut-être de la principale contribution de notre Église face au gigantesque défi que représente le changement climatique pour notre monde et notre société.

6c : Champ d'action « Communication »

Après avoir lu le rapport transmis par le conseil et augmenté par le rapport du comité stratégique, nous nous sommes demandé quelle était la stratégie de communication voulue par l'EERS.

Le Conseil nous a répondu que c'était dû à cette question qu'il avait souhaité soumettre la question au synode et mettre sur pied un champ d'action lié à la communication.

Il en ressort que l'EERS manque d'une communication stratégique ou d'un concept de communication pour que celle-ci puisse être mieux organisée. Le Conseil prend conscience de la situation et va se mettre en route pour que cela puisse évoluer.

Le CEG pense que la commission doit notamment clarifier les tâches et les responsabilités au sein de l'EERS en tant que communauté ecclésiale et en interaction avec les médias ecclésiastiques et les organisations connexes.

Le paysage de la communication est d'une diversité considérable dans nos Églises et continue de s'adapter constamment à l'évolution incessante des outils numériques. La CEG salue l'établissement d'une vue d'ensemble qui montre cette diversité. Cette diversité ne reflète pas seulement les différents médias utilisés dans tout le pays, elle rend également visible la diversité théologique et socioculturelle représentée par cette diversité médiatique.

Étant donné cette diversité, la CEG s'est rapidement retrouvée confrontée à la question du type de stratégie de communication prévue par le Conseil. Il est sûrement pertinent de soumettre cette question également au Synode afin de définir et d'élaborer plus précisément le champ d'action Communication.

La CEG est impatiente de voir ce que la discussion au sein du Synode va produire. Elle rappelle en même temps qu'au vu des autres champs d'action, mais aussi du quotidien de la politique ecclésiale et de la société, un concept de communication est nécessaire, qui permette de relever les défis quotidiens, mais aussi de communiquer ses propres préoccupations et positions. La CEG se réjouit de constater que l'EERS, « conjointement aux Églises membres et aux médias ecclésiaux, forme une communauté de communication qui est accompagnée de manière critique et compétente par des journalistes indépendants ».

La CEG salue cette posture. Une communication réussie et efficace repose sur la multiplication et la mise en réseau.

Désormais, la première étape consiste à mettre en ligne un blog afin de diffuser les positions de l'EERS à l'échelle nationale et d'offrir la possibilité de s'exprimer à l'ensemble de la population. Il convient de mettre en débat les questions théologiques, ecclésiologiques, politiques et sociales d'intérêt général. La CEG part du principe que ce blog permettra sûrement de tirer d'autres conclusions éclairantes sur la stratégie de la communication et le concept correspondant.

4. Point 10 – Assemblée du Conseil œcuménique des Églises (COE) en 2022 à Karlsruhe

La 11^e Assemblée du COE a été un événement marquant. Le pavillon suisse a enregistré un bon taux de fréquentation, les manifestations ont été enthousiasmantes, la presse à imprimer a créé des opportunités de dialogue avec des personnes du monde entier. Malgré une planification délicate (beaucoup de tâches sont apparues en cours de route, aucun événement n'a vraiment pu servir de point de référence, l'estimation des coûts était difficile), le budget approuvé par le Synode a été tenu. L'investissement a été considérable, mais le succès de l'opération le justifie. Il est dommage que les médias suisses n'aient guère suivi et relayé cet événement international unique. Ce n'est pas faute d'avoir réalisé un travail médiatique intensif, mais cela est lié au désintérêt de principe des médias pour les sujets ecclésiaux. La CEG remercie le Conseil et la chancellerie pour leur gros effort et les félicite pour leur réussite. Désormais, le défi consiste à ne pas laisser s'éteindre l'esprit qui a soufflé sur l'Assemblée de Karlsruhe, placée sous la devise « L'amour du Christ mène le monde à la réconciliation et à l'unité », mais à ranimer cette flamme de temps à autre.

Il faudra attendre huit ans avant la prochaine rencontre qui se déroulera sur un autre continent. La planification relative à la participation de l'EERS et à sa présence commencera au plus tôt en 2027-2028, à la réception des premières informations détaillées sur la 12^e Assemblée.

Le 1700^e anniversaire du concile de Nicée en 2025 marquera le prochain rendez-vous national et international lors duquel nous aurons l'occasion de célébrer ensemble, et pour lequel le COE, la CEPE, l'ACK d'Allemagne (« CTEC » allemande), la Conférence des évêques orthodoxes d'Allemagne, le Saint-Siège, la CTEC Suisse, l'AKB, etc. sont déjà en train de planifier divers projets. D'après les renseignements fournis par la délégation du Conseil, le Conseil de l'EERS fera avancer la coopération sur ces différents projets des partenaires œcuméniques dans le cadre de ses objectifs et mesures de législation.

La CEG recommande au Synode de prendre acte avec approbation du rapport du Conseil de l'EERS relatif à l'Assemblée du COE et de remercier le Conseil pour son effort exceptionnel.

5. Point 11 – Rapport d'activité 2022

On relève que 2022 a été une année particulièrement chargée. Le Conseil et la chancellerie ont dû faire face à un grand volume de travail et n'y sont arrivés que grâce à l'aide de forces supplémentaires. Pour le travail sur le dossier des champs d'action, les postes d'assistance administrative ont été temporairement augmentés de 0,1 EPT et le Conseil a réparti les EPT mis à sa libre disposition par approbation du Synode entre les membres du Conseil qui ont assumé une charge de travail supplémentaire. Le personnel de la chancellerie et les membres du Conseil sont hautement engagés et motivés. Lors de sa réunion avec le Conseil, la CEG a ressenti une atmosphère de renouveau, il a constaté qu'un chapitre était clos et que les regards étaient désormais tournés vers l'avenir.

L'EERS n'échappe pas au manque de main-d'œuvre spécialisée, le nombre de candidatures reçues lors de la mise au concours d'un poste est en nette baisse, l'un des obstacles étant le bilinguisme exigé des collaboratrices et des collaborateurs. Toutefois, les postes vacants

à la suite d'un départ ont pu être repourvus. Les fluctuations de personnel offrent par ailleurs toujours l'opportunité d'adapter les profils de postes, que ce soit du point de vue du nombre d'EPT ou du contenu.

Communication

Les efforts pour optimiser la présence de l'EERS sur internet et pour l'adapter aux besoins actuels sont constants. Les conditions techniques et les ressources nécessaires à une véritable transition numérique ne sont que partiellement réunies. Selon les déclarations du Conseil, il est prévu d'élaborer une stratégie et un concept de communication. Le comité stratégique Communication a défini des objectifs qui sont également pertinents pour la future communication de l'EERS.

À la question de savoir selon quels critères l'EERS se positionne, le Conseil a répondu dans les termes suivants :

« Le Conseil décide, en s'appuyant sur l'expertise de ses collaboratrices et de ses collaborateurs (relations extérieures, centre de compétences Théologie et éthique), s'il souhaite ou non s'impliquer sur des questions politiques et sociétales.

En la matière, ses critères sont les suivants :

- requêtes émanant des Églises membres et des œuvres ;
- pertinence sociétale dans son ensemble ;
- attentes du public ;
- un point de vue protestant et ecclésial apporte-t-il une valeur ajoutée ?
- compétences disponibles dans l'EERS. »

Au sujet du chapitre 1.7, la CEG s'est demandé si le recensement des flux financiers avait déjà débouché sur des résultats ou des conclusions. Le Conseil lui a apporté la réponse suivante : « Au total, les Églises membres, fondia et la Fondation de la Réformation versent plus de 40 millions de francs à des organismes internes et externes (sans compter l'EERS, la KIKO et la CER qui se recoupent parfois). » Le montant est impressionnant même s'il subsiste des zones floues. Le Conseil, de même que la CEG, estime que cet engagement important devrait être exploité au niveau de la communication.

À la suite de l'échange avec le Conseil et de l'obtention de nombreuses réponses, la CEG résume la situation de la manière suivante : 2022 a été une année intense, ponctuée par de nombreuses rencontres nationales et internationales, conférences, groupes de travail, etc. La présidente jouit d'un très bon réseau. L'EERS tient le cap, est consciente des défis actuels et s'efforce de les relever de manière adéquate.

La CEG propose au Synode d'approuver le rapport d'activité 2022.

6. Point 12 – Comptes 2022

Observations générales

La CEG a l'impression que le Conseil, au point 12 (comptes), expose très bien, de manière complète et claire, les écarts entre le budget et les comptes. La CEG a reçu des réponses professionnelles, rapides et transparentes à ses questions, ce qui a nettement facilité la classification des contenus qui se trouvent derrière les chiffres.

Clôture

Les comptes 2022 clôturent sur un excédent de charges de juste 129 KCHF. L'excédent de charges inscrit au budget s'élevait à 102 KCHF ce qui permet de parler d'« atterrissage de précision ». Il convient de remarquer les répercussions de l'évolution boursière : alors que les comptes de l'année précédente clôturent encore sur un important excédent de produits de plus d'un demi-million de francs en particulier grâce à une évolution boursière favorable, la tendance s'est inversée en 2022 et les pertes de cours se sont chiffrées à 837 KCHF, bien que les pertes réalisées n'aient été que de 53 KCHF.

Produits et charges

En ce qui concerne les produits, aucune fluctuation particulière n'est à mentionner, conformément aux prévisions. Dans l'ensemble, les charges directes de projet sont inférieures au budget et aucun dépassement n'apparaît non plus dans les différents sous-comptes de la vue d'ensemble des charges des « projets » et des « services et offres ». Les charges structurelles ont dépassé le budget d'un peu plus de 130 KCHF, ce qui est minime par rapport à un volume global de 2,7 millions de francs. Cependant, depuis des années, la CEG insiste pour que la part des charges structurelles reste contrôlée, et soit plutôt réduite, ce qui n'a pas été le cas en 2022 : la part des charges structurelles par rapport à l'ensemble des charges d'exploitation s'est élevée à 33,4 % contre les 30,6 % prévus. L'explication du Conseil (cf. comptes, p. 25), selon laquelle le personnel des services centraux a moins souvent pu collaborer à des projets concrets, convainc la CEG : les dépenses liées aux charges directes de projets ont été inférieures d'environ 430 KCHF au budget. Il aurait donc été possible, dans le cadre des dépenses inscrites au budget, de procéder à un transfert des charges structurelles vers les charges de projets. Mais cela n'étant manifestement pas possible durant l'année sous revue, les charges structurelles, en valeur absolue et relative, dépassent le budget, alors que les charges directes de projet, en valeur absolue et relative, sont inférieures au budget.

Réserve de fluctuation de valeurs

Le montant total de 486 KCHF prélevé sur la réserve de fluctuation de valeurs pour compenser les pertes en bourse signifie que la valeur cible de 25 % du capital investi prévue par l'art. 4 de l'ordonnance sur les placements n'est pas atteinte puisque la réserve de fluctuation de valeur est dotée de 20 % du capital investi. La CEG s'appuie sur les déclarations de l'organe de révision pour évaluer cet écart par rapport à la « marge de sécurité » établie en matière de fluctuations de valeurs. Dans la note de gestion sur la discussion de clôture de la révision du 12 avril 2023, l'organe de révision a pris acte de cet écart sans suggérer de modifications. Lors de la discussion de clôture, à laquelle la présidente de la CEG a participé, les représentants de l'organe de révision ont répondu à la question en expliquant que la manœuvre consistant à réduire le montant relatif de la réserve de fluctuation de valeurs était usuelle et compréhensible dans une telle situation, puisqu'elle correspondait exactement au but de la réserve. La CEG recommande de viser à nouveau la valeur cible de 25 % du capital investi prévue dans l'ordonnance sur les placements.

Lors de la discussion du 23 mai 2023, le Conseil a indiqué à la CEG qu'il allait bel et bien vérifier sa stratégie de placement, mais qu'elle était visait le long terme, ce qui signifie que le résultat financier d'une année en particulier n'entraîne pas automatiquement de changement de stratégie. La CEG estime qu'il est bon de s'en tenir à une stratégie de placement « pépère ».

Questions de la CEG au Conseil

En lien avec les comptes, la CEG a pointé quelques rares questions techniques de comptabilité auxquelles le Conseil a pu apporter des réponses lors de la séance conjointe du 23 mai 2023.

La CEG propose au Synode, sur la base de l'art. 23, al. 3 de la constitution de l'EERS du 1^{er} janvier 2020, de suivre les deux propositions du Conseil, c'est-à-dire d'approuver les comptes de l'exercice 2022 et de prendre la décision de prélever du capital d'organisation l'excédent des charges d'un montant de CHF 128 927.

7. Point 13 – Décharge

La CEG remercie le Conseil et la chancellerie pour le travail réalisé en 2022 et propose au Synode de donner décharge au Conseil pour son activité durant l'exercice écoulé.

8. Point 14 – Institut œcuménique de Bossey : somme cible 2024

Le rapport d'activité du Conseil mentionne que l'offre de bourse destinée à financer le séjour d'études d'une étudiante protestante ou d'un étudiant protestant à Bossey n'a pas remporté de succès. Comme l'a expliqué le Conseil en réponse aux questions de la CEG, les raisons ne sont pas liées à un manque de communication, l'offre étant diffusée sur différents canaux, mais elle est plutôt de nature technique puisque les étudiantes et les étudiants sont soumis à une obligation de résidence. La chancellerie reste cependant vigilante en la matière et a de bons espoirs pour cette année puisqu'elle a reçu une candidature très prometteuse.

Par ailleurs, comme on peut le voir sur le site web de l'Institut (<https://www.oikoumene.org/what-we-do/the-ecumenical-institute-bossey#study-courses>), les programmes d'études proposés peuvent être validés en lien avec l'université de Genève.

Compte tenu d'un soutien financier annuel de l'Institut œcuménique de Bossey, la CEG s'est interrogée sur les raisons de l'importante fluctuation du financement propre de l'Institut (19 % en 2018, 40 % en 2021, 23 % en 2022). D'après les informations auxquelles le Conseil a accès, ces fluctuations ne s'expliquent pas par une gestion déficiente, mais dépendent du nombre d'étudiantes et d'étudiants (taux d'occupation et loyers) ainsi que des revenus du capital réalisés et des dons reçus.

La CEG recommande de voter le montant proposé de CHF 60 000.

9. Point 15 – Organisations missionnaires : contribution de base 2024

La CEG salue le dialogue positif qui se poursuit dans le cadre de la Conférence de coordination des organisations missionnaires (KME) et recommande d'entériner les propositions.

10. Point 16 – L'Entraide Protestante Suisse EPER en dialogue avec les Églises

Comme il ressort déjà du rapport d'activité du Conseil, les relations et les échanges entre l'EERS (chancellerie, Conseil, présidence) et les différentes organisations missionnaires sont intenses et parfois tendus. Le dialogue entre l'EERS et l'EPER semble parfois distant et formel.

C'est ce qui a poussé la CEG à demander au Conseil dans quelle mesure ces tensions, en particulier entre le Conseil de l'EERS et l'EPER, s'étaient apaisées. Le Conseil a confirmé les observations, mais a souligné qu'outre la correspondance formelle officielle, de nombreux outils d'échange informels existaient, étaient régulièrement utilisés et avaient également débouchés sur des résultats.

La CEG a été frappée par l'insistance de l'EPER (rapport final du projet de dialogue, p. 7) à vouloir être considérée comme « notre » œuvre d'entraide. Comment le Conseil réagit-il à cette demande ?

En l'occurrence l'EPER, en tant que fondation de l'EERS, est par définition « l' »œuvre d'entraide de l'EERS. La volonté de lui apporter une contribution financière en témoigne également. Toutefois, une perception durable de l'EPER comme « l'œuvre d'entraide de l'EERS » n'en découle pas automatiquement. Outre le travail sur les liens, l'effort sur les contenus théologiques et un langage ecclésial accessible doivent rester une préoccupation commune, afin que l'EPER continue d'être perçue comme l'œuvre d'entraide « de l'EERS ».

La CEG a en outre soulevé la question de savoir comment l'EPER avait accueilli la position négative du Conseil de l'EERS concernant l'institution liturgique de leur Conseil de fondation ainsi que les autres commentaires sur le projet de dialogue. Selon le Conseil, le conseil de fondation de l'EPER a entendu les arguments et s'exprimera sur ces points lors du synode.

Même si, selon le Conseil, il a été possible de surmonter la plupart des divergences, certains écarts de points de vue demeureront, ce qui correspond tout naturellement aux différents rôles et mandats des institutions.

Il est réjouissant de voir que des propositions concrètes de la part de l'EERS ont été mises en œuvre et que l'EPER poursuit ses efforts dans l'entretien des relations avec ses partenaires ecclésiaux.

Pour la CEG, 30 mai 2023
Annelies Hegnauer, présidente
Aude Collaud
Andreas Fuog
Gabriele Higel
Christoph Zingg